



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Aide à la réalisation d'audits énergétiques

Publics concernés

Entreprise

Domaines secondaires

Économies d'énergie , Climat , Performance et compétitivité

Date de fin de publication

31 décembre 2024

Ce dispositif vise à soutenir la réalisation d'audit énergétique dans le cadre de l'appel à projet Compétitivité énergétique des entreprises. La mesure et l'analyse des consommations d'énergie constituent la première étape nécessaire et indispensable afin d'améliorer l'efficacité énergétique des entreprises et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 31 décembre 2024

Etude des dossiers : au fil de l'eau

Prise de décision : par la Commission Permanente

Objectifs

Mettre en place un plan d'action/une série d'investissements adaptés, sur-mesure, et efficace pour :

Optimiser ses coûts et ses consommations,
Diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

Bénéficiaires

Entreprises : TPE, PME, ETI (GE non concernées).

Montant

L'aide de la Région représentera au maximum 70 % du coût de réalisation de l'audit.

Critères de sélection

Pas d'audit relevant d'une mise en conformité réglementaire,
Volet optimisation énergétique du process industriel obligatoire,
Audits à réaliser par un bureau d'étude indépendant et détenteur de la qualification OPQIBI 17.17 « Audit énergétique dans l'industrie » ou d'un référencement équivalent.

Comment faire ma demande ?

Pour la soumission formelle du dossier, **le porteur transmet par voie électronique** à la Région Nouvelle-Aquitaine la « **fiche de demande préalable** » dûment complétée.

Correspondants

05 49 55 81 95

05 55 45 00 23